

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 3 juillet 2014 à 19 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, Adjoint
Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, BRUNEVAl Rémy, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DELAUNAY Christine, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CANU Lionel, DISTANTE Raphaël, OLIVIER Isabelle, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. COPPENS Jean-Marc (pouvoir à M. POILVE), M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à Ph. DUMONTIER), M. PLESSIS Hervé (pouvoir à W. WILLIG), Mme RABAULT Corinne (pouvoir à M. CANU), Mme TORRES Virginie (pouvoir à M. LASSERON)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe DUMONTIER a été élu secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des séances du 28 avril et 20 juin 2014 et les procès-verbaux des délibérations, séances du 17 avril, 28 avril et 20 juin 2014 ont été approuvés.

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2014-07-03/42 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal, à l'unanimité, a procédé à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
1. M. Alain POILVE	1. M. Hervé MOUQUET
2. M. Philippe DUMONTIER	2. Mme Justine MORTELECQUE
3. Mme Christine GROUT-LIMARE	3. M. Philippe LECOINTRE
4. M. Jean-Marc COPPENS	4. Mme Françoise MARIE
5. M. Pierre LASSERON	5. M. Lionel CANU

Délibération n° 2014-07-03/43 – Election des représentants de la Ville à la Maison Familiale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, élit en qualité de délégués du Conseil Municipal après du Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale :

- Madame Dominique CHAUVEL
- Madame Pasquine GABEL

Délibération n° 2014-07-03/44 – Election des représentants de la Ville au sein de la Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, élit en qualité de délégués du Conseil Municipal après du Conseil d'Administration de la Mission Locale Dieppe – Côte d'Albâtre :

- Madame Dominique CHAUVEL
- Madame Pasquine GABEL

Délibération n° 2014-07-03/45 – Associations : Attribution des subventions – Année 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a fixé pour l'année 2014, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville.

Les membres des bureaux et les salariés des Associations n'ont pas pris part au vote.

Délibération n° 2014-07-03/46 - Associations : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Stade Valeriquais Football

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, sous réserve de réalisation de la manifestation, une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € en faveur du Stade Valeriquais Football, pour l'organisation d'un tournoi de jeunes le 13 septembre 2014, et précise que si la totalité de la subvention n'est pas utilisée dans le cadre de l'organisation de ce tournoi, le solde bénéficiera au fonctionnement du club.

Délibération n° 2014-07-03/47 - Associations : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Squal Club

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, sous réserve de réalisation de la manifestation, une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur du Squal Club, pour l'organisation du championnat de France « corpo » de pêche.

Délibération n° 2014-07-03/48 - Associations : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Stade Valeriquais Handball

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 150 € au S.V. Handball (dont 2 500 € serviront à rembourser la dette de l'association vis-à-vis de la collectivité), et accepte la Décision Modificative n° 01 permettant le financement de l'opération.

Délibération n° 2014-07-03/49 - Associations : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants de Saint Valery en Caux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 050 € à l'association des Anciens Combattants de Saint Valery en Caux, et accepte la Décision Modificative n° 02 permettant le financement de cette opération.

Délibération n° 2014-07-03/50 - Demande de subvention – Manifestations estivales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite, en allègement des dépenses d'organisation des manifestations estivales, une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.

Délibération n° 2014-07-03/51 - Contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, le cahier des charges de concession et ses annexes proposés par Electricité réseau Distribution France et Electricité de France. Il adopte pour une durée de 30 ans le nouveau contrat de concession et approuve les quatre conventions particulières.

Délibération n° 2014-07-03/52 – Création d'une maison de santé - Etudes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une Maison de Santé sur le territoire communale ainsi que les études préalables au lancement, et sollicite auprès des différents partenaires financiers les subventions prévues à cet effet.

Le Conseil municipale accepte la Décision Modificative n°03 permettant le financement de ce projet.

Délibération n° 2014-07-03/53 – Convention de mise à disposition d'un local à l'Association MIDI 7

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un local situé sous le casino à l'association MIDI 7. Cette convention court du 3 juillet au 31 octobre 2014 et est renouvelable tacitement.

Délibération n° 2014-07-03/54 – Convention de sous-location d'un logement d'Electricité de France

Afin d'assurer le logement de trois sauveteur SNSM assurant la surveillance de la plage aux mois de juillet et août, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Députée-Maire à signer un contrat de sous-location avec Electricité de France.

Délibération n° 2014-07-03/55 – Fourrière automobile – Création du service public, fixation des tarifs et lancement de délégation de service public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un service public de fourrière automobile, fixe les tarifs de mise en fourrière et décide de recourir à une délégation de service public pour sa gestion. Madame la Députée-Maire est autorisée à lancer la consultation relative au choix du délégataire.

Délibération n° 2014-07-03/56 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs permanents de la collectivité au 1^{er} juillet 2014.

Délibération n° 2014-07-03/57 – Gratification des stagiaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le cadre d'accueil des stagiaires et décide qu'une gratification de 200 euros sera attribuée par mois de stage.

Délibération n° 2014-07-03/58 – Constitution d'un C.H.S.C.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution d'un C.H.S.C.T., fixe le nombre des représentants titulaires du personnel, décide du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Délibération n° 2014-07-03/59 – Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil Municipale, à l'unanimité, fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 en nombre égal le nombre de représentants suppléants, décide du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Après quelques questions diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 22 heures

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL